

Compte rendu d'Assemblée Générale Extraordinaire

Association Compagnie des Archers Mâconnais

Adresse : Rue Léo Lagrange, Complexe sportif Jean BURNICHON, Stade de Champlevert - 71000
MACON

Rédigé à Mâcon, le 11/02/2017

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 Janvier 2017

Le 13 janvier 2017, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à 20H50 sur convocation écrite adressée par courriel ou courrier postal en date du 02 décembre 2016. L'assemblée est présidée par M. Gérard CHAMPION, assisté de Mme BOURG Agnès, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal original.

Ladite feuille de présence permet de constater que 40 membres de l'association sur 61 votants (soit 65,57%) sont présents ou représentés (34 présents/6 représentés). En conséquence, le quorum (25% des membres électeurs, soit 16) est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire suivant :

1 Modification du règlement intérieur et vote

2 Modification des statuts et vote

3 Election des membres du Conseil d'Administration

4 Election des membres du bureau.

1 - Modification du règlement intérieur présenté par Gérard CHAMPION, Président

Le Président donne lecture du règlement intérieur et présente les modifications apportées.

Vote du règlement intérieur

Après discussion et constatant que tous les orateurs et personnes présentes ou représentées ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur adopté sera affiché dans les locaux de la Cie.

2 - Modification des statuts présenté par Gérard CHAMPION, Président

Le Président donne lecture des statuts de l'association et présente et commente les modifications apportées.

Vote de la modification des statuts

Après discussion et constatant que tous les orateurs et personnes présentes ou représentées ont pu s'exprimer, M. Gérard CHAMPION met aux voix les articles modifiés des statuts.

Art. 1	Modification	L'article 1 est modifié comme suit: A la fin du premier alinéa, il est ajouté «cette pratique est destiné à tous y compris aux handicapés physiques, psychiques, visuels et auditifs»	Adopté à l'unanimité moins 2 voix
Art. 3	Modification du titre pour adaptation au contenu de l'article	Le titre de l'article 3 est modifié comme suit: «Démissions et radiations»	Adopté à l'unanimité
Art.4	Modification de l'adresse de la FFTA et intégration de la FFH et de la FFSA	Le texte est modifié comme suit : L'association est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE de TIR à l'ARC (FFTA) dont le siège est à NOISY LE GRAND, à la FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT (FFH) dont le siège est à PARIS 20 ^{ème} , à la FEDERATION FRANCAISE du SPORT ADAPTE (FFSA) dont le siège est à PARIS 15 ^{ème} . Elle s'engage : 1) A se conformer aux statuts et règlements des dites fédérations ainsi qu'à ceux des Comités Régionaux et Départementaux dont elle dépend administrativement et qui relèvent des mêmes fédérations 2) A se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits statuts et règlements.	Adopté à l'unanimité
Art. 5	Modification du mot ligue remplacé par Conseil Régional	Modification apportée à l'Alinéa 3 ; « pour élire à l'occasion de l'assemblée générale du Conseil Régional... »	Adopté à l'unanimité
Art. 6	Augmentation du nombre des membres du C.A.	Pour tenir compte de l'évolution du nombre de licenciés, il est proposé de porter le nombre le nombre de membres de 9 à 11 membres maximum Le texte est modifié comme suit « le Conseil d'Administration est composé de 9 membres au moins et de 11 membres au plus, élus..... »	Adopté à l'unanimité
Art. 6	Modification pour	Les expressions «Comité Directeur» et «Comité de Direction» sont remplacées par «Conseil» d'Administration»	Adopté à l'unanimité

	homogénéisation des textes	L'expression «secrétaire général» est remplacée par «secrétaire»	
Art. 6	Modification texte vote par procuration	Il est proposé de supprimé la phrase relative au vote par procuration, celle-ci étant reprise à l'article 8 ASSEMBLEES GENERALES	Adopté à l'unanimité
Art. 8	Modification texte vote par procuration (dernière ligne)	Le texte initial est complété par « le nombre de procuration par personne en capacité de vote est limité à 2	Vote : 2 contre 0 abstention 38 pour. La modification est adoptée
Art. 15	Harmonisation avec l'article 1	Il est ajouté « ainsi qu'à toutes fédérations auxquelles l'association peut être affiliée » (FFH, FFSA....)	Adopté à l'unanimité
Art. 16	Ajouter « ainsi qu'à toutes fédérations auxquelles l'association peut être affiliée » (FFH, FFSA....)	Il est ajouté « ainsi qu'à toutes fédérations auxquelles l'association peut être affiliée » (FFH, FFSA....)	Adopté à l'unanimité

Les statuts au 13 janvier 2017 de la Compagnie seront accessibles à tous membres de la Compagnie

3 – Election des membres du Conseil d'Administration

Le président donne lecture de la liste des candidats à l'élection des membres du Conseil d'Administration :

LISTE DES CANDIDATS au CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 Lucie AUBOEUF

2 Nicole BERGHMANS

3 Romain BUIRON

4 Jean BURNICHON

5 Gérard CHAMPION

6 Christine COLLADO-VIVAZ

7 Éric COLLADO-VIVAZ

8 Véronique DUPRE

9 Mickaël NEVERS

NOTA : le quota de représentation de femmes (en correspondance avec le % de femmes licenciées au 31/08/2016, soit 25%) est respecté)

Il est procédé au vote à bulletin secret.

A l'issu du vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Ont obtenu :

1 Lucie AUBOEUF 39 voix

2 Nicole BERGHMANS 36 voix

3 Romain BUIRON 36 voix

4 Jean BURNICHON 28 voix

5 Gérard CHAMPION 37 voix

6 Christine COLLADO-VIVAZ	29 voix
7 Éric COLLADO-VIVAZ	31 voix
8 Véronique DUPRE	35 voix
9 Mickaël NEVERS	39 voix

L'ensemble des candidats est élu.

4 - Election des membres du bureau

A l'issue du vote, le Président sortant invite les membres élus du C.A. à se réunir pour procéder à l'élection des membres du bureau.

Les membres du C.A. votent à bulletin secret pour les postes de Président, vices président, trésorière, trésorière adjointe et secrétaire.

Résultat des votes :

Au poste de Président, candidat Gérard CHAMPION, élu à l'unanimité,
Au poste de Vice-Président, candidat Eric COLLADO-VIVAZ, élu à l'unanimité,
Au poste de Vice-Président, candidat Mickaël NEVERS, élu à l'unanimité,
Au poste de Secrétaire, candidate Nicole BERGHMANS, élue à l'unanimité,
Au poste de Trésorière, candidate Christine COLLADO-VIVAZ, élue à l'unanimité,
Au poste de Trésorière adjointe, candidate Véronique DUPRE ROMANY, élue à l'unanimité,

Les résultats du vote des membres du bureau sont présentés aux membres présents.

5 - Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
M Gérard Champion déclare que la séance est close et levée à 21H30 heures.

Fait à Mâcon
Le 10/02/2017

Le président

La secrétaire